

PANTALON DE PLUIE NEPAL

FICHE PRODUIT

EN ISO 20471 (2013)



EN 343 + A1 (2007)



Les + produits



Pantalon entièrement doublé taffetas.



Bretelles élastiques et amovibles.



Renforts aux genoux.



Dos protégé-reins.



Face

Dos

Référence

PANTANEPAL1JM

PANTANEPAL10M

Entretien



25 cycles de lavage à 60°C (selon ISO 6330 6N).

Taille

S / M / L / XL / XXL / XXXL

DESCRIPTIF DU PRODUIT

- Doublure fixe taffetas.
- Coutures entièrement étanchées.
- Deux bretelles élastiques, réglables et amovibles par boucles plastiques et auto-agrippants.
- Renfort aux genoux avec pinces d'aisance et gouttière au bas du renfort pour l'évacuation de l'eau.
- Triangle d'aisance au niveau de l'entrejambe.
- Deux passe-mains fermés par deux auto-agrippants et un bouton pression.
- Soufflet d'aisance au bas de chaque jambe fermé par 3 auto-agrippants..
- Dos protège-reins.
- Une bande rétroréfléchissante microbilles RETHIOTEX® 30 100 de 8 cm cousue.
- Une bande rétroréfléchissante microprismatique REFLEXITE® GP 340 gris de 5 cm cousue.

MATIÈRES PREMIÈRES

TISSU EXTERIEUR

- Tissu Wovetex Strong imper-respirant laminé deux couches. Poids : 170 g/m².

DOUBLURE

- Doublure taffetas 100% polyester.

TISSU RETROREFLECHISSANT

- Tissu rétroréfléchissant microbilles RETHIOTEX® 30 100. 100 cycles de lavage à 60°C (selon ISO 6330 6N). Qualité lavage industriel.
- Bande rétroréfléchissante microprismatique REFLEXITE GP 340 gris. 75 cycles de lavage à 60°C (selon ISO 6330 6N).

STOCKAGE

Le pantalon de pluie NEPAL est conditionné dans un emballage individuel transparent.
Le produit doit être stocké dans son emballage d'origine dans un endroit frais, sec et à l'abri de la lumière.

ENTRETIEN

L'entretien s'effectue par lavage à 60°C.
25 cycles de lavage sont autorisés (selon ISO 6330 6N).
Le chlorage, le repassage, le nettoyage à sec et le séchage en tambour sont interdits.



CONFORMITÉ ET ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE

La conformité aux exigences essentielles listées dans l'annexe II de la Directive 89/686, paragraphes 1.1 – 1.2 – 1.3 – 1.4 – 2.2 – 2.13 – 3.7, a été vérifiée en utilisant les normes harmonisées suivantes :

- **EN ISO 13688 (2013)** pour les vêtements de protection - exigences générales.
- **EN ISO 20471 (2013)** pour les vêtements de signalisation à haute visibilité.
- **EN 343 (2003) + A1 (2007)** pour la protection contre la pluie.

L'attestation d'examen CE de type a été attribuée par Centexbel au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

PANTANEPAL
N° 033/2015/0377